



EN BREF

- Héloïse Sandré, technicienne de rivière, a été interviewée par Lucie, de la Radio de la Save. Cet entretien a été diffusé le 8 mars dernier, vers 13h et vers 19h. Il est possible de le réécouter sur le [site internet de la Radio de la Save](#) et sur le [site internet du Syndicat](#). Des chroniques régulières sont à venir sur les ondes prochainement.

- Le Comité Technique pour l'étude de classement des systèmes d'endiguement s'est réuni le 8 mars dernier. Il a permis de clôturer la 1^{ère} phase de récolte des données et de lancer la 2^{ème} phase d'études hydrauliques et de modélisation.

- Le 10 mars 2022, le SYGESAVE a réuni les trois Cellules d'Assistance Technique aux Zones Humides du territoire (AREMIP, ADASEA 32, NEO) pour faire le bilan des actions menées en 2021, établir les perspectives pour 2022, échanger sur la création d'une convention quadripartite et d'une plateforme commune de travail.

SOMMAIRE

- [Page 2](#) : Comment préserver la ressource en eau ?

Article disponible sur le [site internet](#)

- [Page 3](#) : Les zones humides

Article disponible sur le [site internet](#)

LA PHOTO DU MOIS

En partenariat avec l'Agence de l'Eau, Eau Grand Sud Ouest, et la Fédération de pêche 32, les techniciens du Conseil Départemental du Gers et du SYGESAVE ont posé des sondes sur plusieurs points de la Save, de la Gesse et de l'Aussoue pour étudier les variations de températures de l'eau et les impacts des retenues.



LE CHIFFRE DU MOIS

135

135 : c'est le nombre de zones sensibles (abords des ponts, traversées de village, canal de décharge...) qui feront l'objet de travaux d'entretien tout au long de l'année 2022, dans le respect des périodes autorisées.



AGENDA

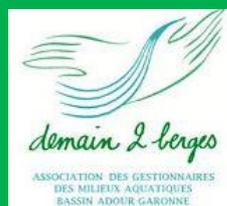
(SOUS RESERVE DES CONDITIONS SANITAIRES)

- **4 avril** : Lancement du projet de réalisation de vidéos sur le syndicat et les actions menées / Comité syndical

- **5 avril** : Formation des techniciens à l'outil Salamandre par le Conseil départemental du Gers

- **7 et 8 avril** : Colloque sur la continuité écologique organisé par l'association Demain deux berges

- **15 avril** : Intervention auprès des étudiants du Bachelor Hygiène Sécurité Environnement de l'IUT d'Auch



Le Syndicat de gestion de la Save et de ses affluents



COMMENT PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ?

GRAND ET PETIT CYCLE DE L'EAU

L'eau, avant d'arriver à notre robinet, a eu un long parcours pendant des milliers d'années et sur des milliers de kilomètres. C'est ce que l'on appelle le **grand cycle de l'eau**. Le **petit cycle de l'eau** désigne, lui, le parcours de l'eau entre son captage, sa consommation, son traitement et son retour au milieu naturel.

LA RESSOURCE EN EAU

La principale ressource en eau est issue des **nappes souterraines**. Les zones de captage doivent être préservées de toute pollution afin de garantir une eau de qualité. C'est pour cela qu'autour de chaque captage, un périmètre de protection est instauré. Une partie de la ressource est également issue des **eaux superficielles** c'est-à-dire des rivières, des plans d'eau. C'est le cas de la commune de l'Isle-Jourdain qui consomme, après traitement, l'eau de la Save. La qualité de la rivière est donc essentielle pour garantir une ressource de qualité.



PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

Préserver la qualité de nos rivières, c'est **limiter les transferts de pollutions dans les milieux aquatiques**. Pour cela, il existe plusieurs leviers d'actions. Dans le monde agricole, il est possible de :

- Limiter le ruissellement en travaillant le sol de façon perpendiculaire à la pente, dans la mesure du possible ;
- Doser les intrants pour limiter la dérive (rapport entre la quantité de produit appliquée sur la parcelle et celle se retrouvant hors de la parcelle) ;
- Favoriser les couverts végétaux pour maintenir la terre arable ;
- Limiter le drainage et/ou ne pas surdimensionner les drains.

Les collectivités et les particuliers doivent également être sensibilisés aux bonnes pratiques pour **limiter l'utilisation de produits phytosanitaires, les apports en nitrates et phosphates dans l'eau**. Chacun peut agir à son échelle et préserver la qualité de l'eau. Par exemple :

- Privilégier les moyens mécaniques et/ou thermiques pour l'entretien des espaces verts ;
- Ne pas jeter de déchets dans la nature ou en bord de cours d'eau. Ne nombreux containers sont à disposition dans toutes les villes et villages.
- Ne pas jeter huiles de moteur, résidus de produits phytosanitaires, fonds de peinture, solvants dans le milieu naturel. Il existe des compartiments dédiés en déchetterie.
- Entretenir régulièrement son assainissement individuel.

Agir pour les milieux naturels et aquatiques, c'est agir dans l'intérêt de chacun, et permettre à tout le monde d'avoir accès à une eau de bonne qualité.

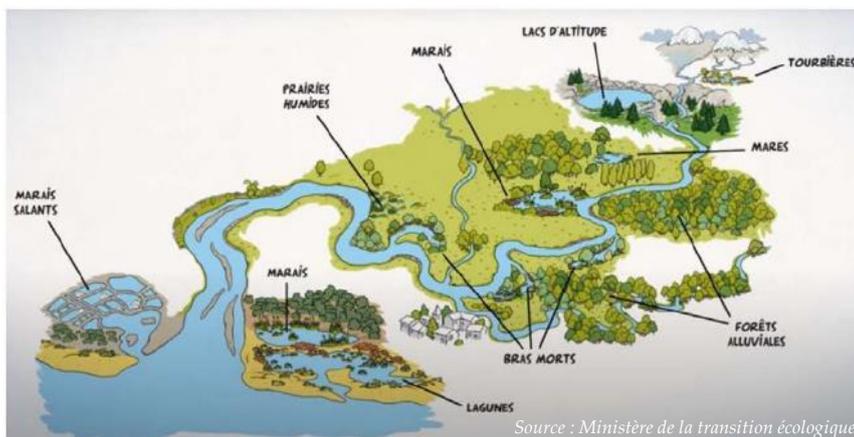
LES ZONES HUMIDES

QU'EST-CE QU'UNE ZONE HUMIDE ?

Une zone humide est une zone de transition entre la terre ferme et l'eau libre. Ses caractéristiques principales sont :

- La présence d'eau douce, saumâtre ou salée ;
- Un sol saturé en eau ;
- La présence d'espèces animales et végétales caractéristiques des milieux humides (roseaux, amphibiens...).

Selon le Code de l'Environnement (art. L.211-1), les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».



6 SERVICES RENDUS PAR LES ZONES HUMIDES

Les zones humides jouent des rôles primordiaux dans la lutte contre le changement climatique et ses effets :

- Elles absorbent et stockent l'eau, diminuant ainsi l'intensité des crues, des inondations et des épisodes de canicules ;
- Elles alimentent les nappes phréatiques et les cours d'eau, préservant la ressource en eau ;
- Elles réduisent les effets des tempêtes ;
- Elles captent de grandes quantités de carbone, encore plus que les forêts ;
- Elles forment des îlots de fraîcheur en milieu urbain, comme en milieu rural ;
- Enfin, elles sont d'immenses réservoirs de biodiversité.

LEURS 8 PRINCIPALES MENACES

Ces milieux sont fragiles et doivent être préservés. Les principales menaces qui pèsent sur les zones humides sont :

- L'aménagement des cours d'eau (recalibrage, curage, endiguement...);
- Les prélèvements excessifs d'eau ;
- Les drainages ;
- Les remblais ;
- La mise en eau permanente ;
- L'intensification agricole ou à l'inverse l'abandon de parcelles ;
- La plantation d'essences drainantes ;
- La propagation des espèces exotiques envahissantes.



La protection des zones humides est donc un enjeu central de la politique nationale de protection de la biodiversité et des ressources en eau. Cet enjeu est retranscrit dans plusieurs actions qui seront menées par le SYGESAVE au travers de son Plan Pluriannuel de Gestion 2021-2026.

A VOIR, A LIRE, A DECOUVRIR...

- Pour en savoir plus sur l'outil [Salamandre](#)
- Pour en savoir plus sur la [préservation de la ressource en eau](#)
- Pour en savoir plus sur les [aires de captage d'eau potable](#)
- Pour en savoir plus sur le [Plan National Milieux Humides 2022-2026](#)

SUIVEZ-NOUS



Profil [Facebook](#)
Page [Facebook](#)



Page [Instagram](#)



[Site internet](#)

Pour [s'abonner](#) à notre newsletter
Pour se [désabonner](#) de notre newsletter

SYNDICAT DE GESTION DE LA SAVE ET DE SES AFFLUENTS

Secteur amont : Mairie annexe 31230 L'ISLE-EN-DODON - 05 61 94 09 54 / 06 88 76 87 43
Secteur médian : La rente 32130 SAMATAN - 05 62 62 05 68 / 06 80 02 69 02 / 06 45 93 59 01
Secteur aval : Rue du Parc 31530 LEVIGNAC - 05 61 85 83 10 / 06 07 66 92 21